



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2017

Nombre de conseillers
en exercice : 27

L'An deux mille dix-sept, le 29 août 2017.

Le Conseil Municipal de la Commune de Verdun-sur-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Stéphane TUYERES, Maire-Adjoint.

Présents : 22
Votants : 25
Absents : 2
Procuration(s) : 3

Date de convocation : 21 août 2017

Présents : MM. Stéphane TUYERES – Laurence JANIN DEVAL – Jean-Marc BOUYER – Matilde VILLANUEVA – Serge TERRAL – Yasmina BOUMLIL – Bernard CARRER (Adjoints) ; MM. Annick RASPIDE – Gregory GACE – David GUERON – Marie KONOTOP – Hélène GARRETTA – Caroline MOHY – Jean-Claude SECHET – Sophie LAVEDRINE – Régis HERAUT – Denis ROGER – Mireille CAZALS – Francis MONTE – Monique PICCOLI – Maurice PITET – Reine BELLOC (Conseillers).

Absents/Absents excusés :

Mme Aurélie CORBINEAU ;
Mme Aurélie DELMAS a donné procuration Mme Matilde VILLANUEVA ;
Mme Michelle MENEGHIN a donné procuration à Mme Caroline MOHY ;
M. Nicolas BESSIERES a donné procuration à Mme Laurence JANIN DEVAL ;
M. Erwann SAUVAGE.

Secrétaire : Madame Annick RASPIDE.

N°2017 - 85

Objet : *Tarifs concessions cimetières et columbarium*

Vu la délibération du 09 mars 2005 « Concession columbarium et divers tarifs ».

EXPOSE :

Monsieur Serge TERRAL informe le Conseil Municipal que suite à la modification du règlement des cimetières municipaux impliquant une modification de la durée des concessions, il convient à présent d'adapter les tarifs de ces dernières.

Concession existantes :

15 ans: 3m² : 150€ (10€ l'année) 6m² : 300€ (20€ l'année)
30 ans: 3m² : 240€ (8€ l'année) 6m² : 480€ (16€ l'année)

Proposition de modification :

La commune ne modifie pas les tarifs existants pour les concessions de 15 et 30 ans.

50 ans : 3m² : 350€ (7€ l'année) 6m² : 700€ (14€ l'année)

La commune garde la même cohérence de dégressivité par rapport aux concessions plus petites et le même prix à l'année pour les deux tailles.

Columbarium existant :

15 ans : 130€

30 ans : 260€

Proposition de modification :

15 ans : 200 € (13.33€ l'année)

30 ans : 400 € (13.33€ l'année)

50 ans : 660 € (13.20 € l'année)

DECIDE :

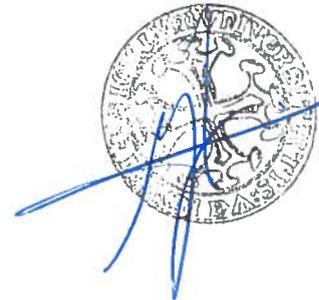
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 19 voix Pour, 2 voix Contre (Denis ROGER – Francis MONTE) et 4 Abstentions (Mireille CAZALS – Monique PICCOLI – Maurice PITET – Reine BELLOC) :

* **DECIDE** d'apporter les modifications de durées et de tarifs présentés dans la délibération à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

* **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document conséquences de la présente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour le Maire,
Le Maire-Adjoint
Stéphane TUYERES



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

le :

Publié ou notifié

le :